

PROPOSITIONS DE L'AQESAP

Comité MÉEAP (Mouvement pour l'équité envers les enseignants d'arts plastiques)

Face à l'état actuel des conditions de travail pour plusieurs spécialistes en arts plastiques au Québec, il s'avérait essentiel de proposer des changements à nos syndicats afin d'améliorer la situation dans plusieurs milieux.

Demands pour le secondaire

Que le nombre d'heures attribuées à l'enseignement des matières à 4 crédits et moins par le régime pédagogique y soit prescrit, sans possibilité d'être amputé.

Au secondaire, que le nombre maximum de périodes sur 9 jours soit établi à 24 (1800 minutes) ou à 12 groupes.

Qu'un coefficient d'équité soit calculé à la tâche lorsque l'enseignant se retrouve avec plusieurs niveaux, matières et groupes.

Étant donné que l'embauche d'un appariteur est difficilement envisageable, mais que les besoins sont semblables aux enseignants de sciences, nous demandons que du temps de libération soit reconnu à la tâche éducative afin de permettre à l'enseignant de préparer son matériel et effectuer les tâches qui s'apparentent à un appariteur. (Préparation, rangement, nettoyage et entretien du matériel et du mobilier, gestion des commandes et de l'inventaire, gestion du budget et des remboursements, affichage et diffusion des travaux d'élèves etc.).

Que du temps minimal d'encadrement des élèves soit attribué dans la tâche éducative des enseignants d'arts plastiques par un coefficient calculé selon le nombre d'élèves à charge.

Que du temps de récupération soit octroyé à tous les enseignants de façon équitable, en considérant le nombre de groupes et d'élèves au prorata de la tâche.

Que du temps soit reconnu à la tâche éducative pour les enseignants qui s'investissent dans des projets spéciaux qui font rayonner l'école et les arts. (Projet d'exposition, candidature pour les prix de reconnaissance Essor, collaboration avec des artistes, festivals etc.) .

Qu'un budget minimal soit alloué à chaque école afin de permettre aux enseignants d'arts d'enseigner leur programme convenablement en prenant en considération les besoins spécifiques à leur matière (PFÉQ). Ce dit budget devrait s'harmoniser avec les hausses de prix du matériel et du transport. (Coût de la vie).

En ce qui a trait à l'achat de matériel, l'enseignant devrait avoir la latitude de choisir lui-même ses fournisseurs plutôt que de se faire imposer certains détaillants.

Que tous les enseignants puissent gérer leur propre budget eux-mêmes, dans un souci d'autonomie professionnelle.

Que les enseignants d'arts plastiques qui doivent enseigner avec un chariot ou pour qui c'est impossible d'obtenir un local dédié aux arts plastiques aient du temps compensatoire reconnu à leur tâche afin de gérer le matériel et les déplacements.

Qu'un maximum de 1 changement de lieu d'enseignement (édifice) soit permis au cours d'une même journée.

Que les locaux vacants dans les écoles soient dédiés en priorité et dès leur disponibilité à l'enseignement des arts plastiques, avant les activités parascolaires, les autres activités éducatives, ou à du rangement.

Que la priorité soit que tous les enseignants de l'école puissent bénéficier d'un local adapté à leur matière, sans discrimination en lien avec la matière enseignée.

Par souci d'équité, nous demandons que le principe de rotation s'applique à toutes les matières, advenant le cas où le chariot soit nécessaire ou que l'enseignement des arts doive se faire dans un local non dédié.

Que les nouvelles constructions d'école planifient un ou des locaux d'arts plastiques incluant des lavabos et un espace de rangement suffisamment grand pour ranger le matériel et les créations des élèves.

Qu'un conseiller pédagogique en arts soit mis à la disposition des enseignants dans tous les centres de services et qu'un mécanisme d'accompagnement soit mis en place lorsqu'aucun enseignant spécialiste n'est disponible dans la banque de candidature, afin de s'assurer que le PFÉQ soit enseigné tel qu'il se doit. (Accompagnement pédagogique).

PROPOSITIONS DE L'AQESAP

Comité MÉEAP (Mouvement pour l'équité envers les enseignants d'arts plastiques)

Face à l'état actuel des conditions de travail pour plusieurs spécialistes en arts plastiques au Québec, il s'avérait essentiel de proposer des changements à nos syndicats afin d'améliorer la situation dans plusieurs milieux.

Demands pour le primaire

Que les cours d'arts plastiques au primaire soient donnés prioritairement par un enseignant spécialisé en enseignement des arts. Le spécialiste présent dans une école doit avoir préséance sur le titulaire pour l'enseignement de sa discipline.

Que le nombre d'heures totales dédiées à l'enseignement des arts plastiques soit prescrit au régime pédagogique, sans possibilité d'être amputées.

Que le temps attribué à une période d'enseignement des arts au primaire soit minimalement d'une durée de 45 minutes par semaine et si les conditions le permettent, qu'il soit dispensé par un spécialiste.

Étant donné que l'embauche d'un appariteur est difficilement envisageable, mais que les besoins sont semblables aux enseignants de sciences, nous demandons que du temps de libération soit reconnu à la tâche éducative afin de permettre à l'enseignant de préparer son matériel et effectuer les tâches qui s'apparentent à un appariteur. (Préparation, rangement, nettoyage et entretien du matériel et du mobilier, gestion des commandes et de l'inventaire, gestion du budget et des remboursements, affichage et diffusion des travaux d'élèves etc.).

Que du temps minimal d'encadrement des élèves soit attribué dans la tâche éducative des enseignants d'arts plastiques par un coefficient calculé selon le nombre d'élèves à charge.

Que du temps de récupération soit octroyé à tous les enseignants de façon équitable, en considérant le nombre de groupes et d'élèves au prorata de la tâche.

Que du temps soit reconnu à la tâche éducative pour les enseignants qui s'investissent dans des projets spéciaux qui font rayonner l'école et les arts. (Projet d'exposition, candidature pour les prix de reconnaissance Essor, collaboration avec des artistes, festivals etc.)

Que les locaux vacants dans les écoles soient dédiés en priorité et dès leur disponibilité à l'enseignement des arts plastiques, avant les activités parascolaires, les autres activités éducatives, ou à du rangement.

Que la priorité soit que tous les enseignants de l'école puissent bénéficier d'un local adapté à leur matière, sans discrimination en lien avec la matière enseignée.

Par souci d'équité, nous demandons que le principe de rotation s'applique à toutes les matières, advenant le cas où le chariot soit nécessaire ou que l'enseignement des arts doive se faire dans un local non dédié.

Qu'un conseiller pédagogique en arts soit mis à la disposition des enseignants dans tous les centres de services. Qu'un mécanisme d'accompagnement soit mis en place lorsqu'aucun enseignant spécialiste n'est disponible dans la banque de candidature, afin de s'assurer que le PFÉQ soit enseigné tel qu'il se doit. (Accompagnement pédagogique).

Qu'un maximum de 1 changement de lieu d'enseignement (édifice) soit permis au cours d'une même journée.

Qu'un budget minimal soit alloué à chaque école afin de permettre aux enseignants d'arts d'enseigner leur programme convenablement en prenant en considération les besoins spécifiques à leur matière (PFÉQ). Ce dit budget devrait s'harmoniser avec les hausses de prix du matériel et du transport. (Coût de la vie).

En ce qui a trait à l'achat de matériel, l'enseignant devrait avoir la latitude de choisir lui-même ses fournisseurs plutôt que de se faire imposer certains détaillants.

Que tous les enseignants puissent gérer leur propre budget eux-mêmes, dans un souci d'autonomie professionnelle.

Que le nombre maximum de groupes attribué à la tâche d'un enseignant d'arts au primaire soit établi à 18.

Que les nouvelles constructions d'écoles planifient un ou des locaux d'arts plastiques incluant des lavabos et un espace de rangement suffisamment grand pour ranger le matériel et les créations des élèves.

Que les enseignants d'arts plastiques qui doivent enseigner avec un chariot ou pour qui c'est impossible d'obtenir un local dédié aux arts plastiques aient du temps compensatoire reconnu à leur tâche afin de gérer le matériel et les déplacements.